

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHEExtrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents	Christian Lamouline, <i>Président du Conseil</i> ; Joël Riguelle, <i>Bourgmestre</i> ; Yonnec Polet, Katia Van den Broucke, Said Chibani, Ali Bel-Housseïne, Thibault Wauthier, Sabrina Djerroud, <i>Echevins</i> ; Marc Vande Weyer, Michaël Vander Mynsbrugge, Vincent Riga, Maude Van Gyseghem, Laure De Leener, Thomas Villa, Gladys Kazadi, Laila Bougmar, Geoffrey Van Hecke, Vincent Lurquin, Fatiha Rezki, Patrick Issenghe, Rudi Landeloos, Nicolas Pantidis, Houari Bailiche, Mélanie Van Hoef, Marc Hermans, <i>Conseillers communaux</i> ; Philippe Rossignol, <i>Secrétaire communal</i> .
Excusés	Agnès Vanden Brecht, <i>Echevine</i> ; Pierre Tempelhof, <i>Conseiller communal</i> ; Jean-François Culot, <i>Président du CPAS</i> .

Séance du 23.05.19

#Objet : Règlement relatif à l'octroi de primes pour la stérilisation des chats domestiques - Prolongation#

Séance publique

AFFAIRES DU TERRITOIRE**Urban Development**

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle Loi Communale, en particulier les articles 117, 119 et 135;

Vu le souhait de la Région de Bruxelles-Capitale de soutenir les initiatives en faveur du bien-être animal prises au niveau communal;

Vu l'Arrêté ministériel de la Secrétaire d'Etat en charge du bien-être animal du 22.06.2017 octroyant à la Commune de Berchem-Sainte-Agathe un subside de €10.000,00 pour la réalisation de projets dans ce domaine;

Vu le subside de €10.000,00 effectivement reçu de la Région bruxelloise et transféré par l'Ordonnance de recouvrement du 18.09.2017 à l'article budgétaire 879/331-01;

Vu le règlement communal relatif à l'octroi de primes pour la stérilisation des chats domestiques décidé par le Conseil communal en sa séance du 25.10.2018;

Vu le nouvel Arrêté ministériel du 18.10.2018 modifiant l'Arrêté ministériel du 22.06.2017 octroyant une subvention de €10.000,00 à la Commune de Berchem-Sainte-Agathe pour l'année budgétaire 2017, stipulant (cf. copie en annexe):

« Art. 1. Dans l'article 3 de l'Arrêté ministériel du 22/06/2017 octroyant une subvention de 10.000 euros à la commune de Berchem-Sainte-Agathe pour l'année budgétaire 2017, la phrase « la mission prend cours le 01/07/2017 et se termine le 30/06/2018 » est remplacée par « la mission prend cours le 01/07/2017 et se termine le 30/09/2019 »;

Art.2. Dans l'article 5 de l'Arrêté ministériel du 22/06/2017 octroyant une subvention de 10.000 euros à la commune de Berchem-Sainte-Agathe pour l'année budgétaire 2017, les mots « la déclaration de créance finale doit être introduite au plus tard le 20/08/2018 » sont remplacés par les mots « La déclaration de

créance finale doit être introduite au plus tard le 20/10/2019 ». »;

Considérant ces motifs;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE ce qui suit:

Article unique:

Dans l'article 9 du règlement communal relatif à l'octroi de primes pour la stérilisation des chats domestiques, décidé par le Conseil communal en sa séance du 25.10.2018, les mots « *Le présent règlement est d'application du 01.09.2018 au 10.12.2018.* » sont remplacés par « *Le présent règlement est d'application du 01.09.2018 au 30.09.2019.* ».

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 25 votes positifs.

2 annexes

Arrêté Ministériel 18 10 2018 stéril° chats domest..pdf, PV_20180810_ExtensionBSADéf.pdf

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :

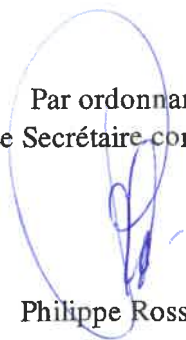
Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Président du Conseil,
(s) Christian Lamouline

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 24 mai 2019

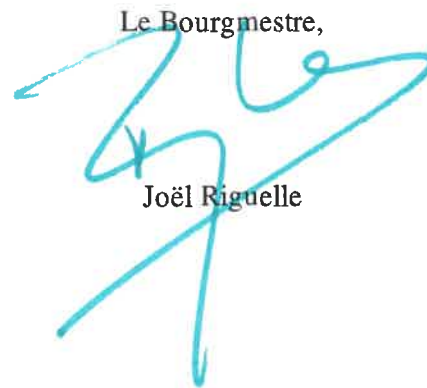
Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,



Philippe Rossignol

Le Bourgmestre,



Joël Riguelle